



No de résolution  
ou annotation

PROVINCE DE QUÉBEC  
MRC DU HAUT-SAINT-LAURENT



**PROCÈS-VERBAL DE LA SESSION EXTRAORDINAIRE  
DU CONSEIL DE LA MUNICIPALITÉ DE FRANKLIN  
Tenue le mardi 17 novembre 2020 à 19 h 30  
à laquelle sont présents :**

Messieurs les conseillers, Marc-André Laberge, Michel Vaillancourt, Éric Payette, Vincent Meloche et Sébastien Rémillard, formant quorum sous la présidence de Monsieur le maire Douglas Brooks.

Est absent : le conseiller Yves Métras

Monsieur Louis-Alexandre Monast, directeur général et secrétaire-trésorier est également présent.

**1. OUVERTURE DE LA SÉANCE EXTRAORDINAIRE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**

*Après avoir constaté qu'il y a quorum, le maire Monsieur Douglas Brooks déclare la séance ouverte. Il est 19h30.*

**IL EST PROPOSÉ PAR** le conseiller Michel Vaillancourt  
**APPUYÉ PAR** le conseiller Sébastien Rémillard

**ET RÉSOLU** d'adopter l'ordre du jour comme suit :

1. Ouverture de la séance extraordinaire et adoption de l'ordre du jour
2. Création de poste - Coordonnateur de projet à la direction générale
3. Avis de motion - Création d'un plan particulier d'urbanisme dans le secteur St-Antoine- Abbé à même d'une partie des zones HA-1, HC-6 et HB-2 (lots 5 621 471, 5 621 475, 5 621 482, 5 621 611, 5 621 610)
4. Dépôt - Projet de règlement sur les ententes relatives à des travaux municipaux
5. Clôture de la séance

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

**2. CRÉATION DE POSTE - COORDONNATEUR DE PROJET À LA DIRECTION GÉNÉRALE**

**ATTENDU** la délégation de pouvoirs au directeur général;

**ATTENDU QUE** cette délégation de pouvoir confère la responsabilité de gestion des ressources humaines à la direction générale, de concert avec le Comité concerné lorsqu'elle le juge utile ou nécessaire ;

**ATTENDU QUE** le Comité des ressources humaines est concerné par cette demande et est d'avis qu'un coordonnateur de projets à la direction générale permettra de répondre aux besoins organisationnels actuels et futurs;

**ATTENDU** la contreproposition du conseiller Sébastien Rémillard qui propose plutôt le remplacement indéterminé par une ressource humaine comme adjointe administrative à temps plein dans le but de libérer la directrice générale adjointe actuelle des tâches liées à la comptabilité et pour mieux accomplir des tâches liées à la direction générale ;

**IL EST PROPOSÉ PAR** le conseiller Sébastien Rémillard  
**APPUYÉ PAR** le conseiller Michel Vaillancourt

**ET RÉSOLU QUE** ce Conseil permette au directeur général de discuter de la recevabilité de la contreproposition avec la directrice générale adjointe ;

**QUE** le compte-rendu de ces discussions soit ensuite communiqué avec le Comité des ressources humaines ;

**QUE** l'affichage du poste d'une ressource humaine comme adjointe administrative est conditionnel à l'acceptation de cette proposition par la direction générale adjointe.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

338-11-2020

339-11-2020



No de résolution  
ou annotation

3. **AVIS DE MOTION - CRÉATION D'UN PLAN PARTICULIER D'URBANISME DANS LE SECTEUR SAINT-ANTOINE-ABBÉ À MÊME D'UNE PARTIE DES ZONES HA-1, HC-6 ET HB-2 (lots 5 621 471, 5 621 475, 5 621 482, 5 621 611, 5 621 610)**

ATTENDU QUE la Municipalité doit assurer un développement harmonieux et fonctionnel de ses secteurs résidentiels en cours et à venir tout en répondant aux objectifs du gouvernement d'augmenter la densité et maximiser les infrastructures existantes et futures;

ATTENDU QU'il y a lieu d'assurer des services adaptés aux besoins des secteurs résidentiels en développement et à venir en ce qui concerne notamment les accès véhicule et piétonnier, les aménagements paysagers de leur entrée, leur desserte en équipement communautaire tels que les boîtes postales et les îlots de verdure;

ATTENDU QU'il y a opportunité de développement d'un nouveau quartier dans le secteur de Saint-Antoine-Abbé entre le quartier de l'Éden et la route 209;

ATTENDU QU'il y est important de planifier le développement de ce quartier à l'échelle humaine et de proposer des typologies variées aux résidents actuels et futurs de la municipalité;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Vincent Meloche

QU'à un prochain conseil sera présenté un projet de règlement modifiant le plan d'urbanisme et le plan de zonage en vue d'y inclure et de définir une zone pour un projet particulier d'urbanisme dans le secteur de Saint-Antoine-Abbé à partir des lots 5 621 471, 5 621 475, 5 621 482, 5 621 611 et 5 621 610. La zone sera nommée H-01 dans le règlement de zonage;

QUÉ cet avis de motion occasionne un effet de gel sur chacun de ces lots en ce qui concerne les demandes permis de lotissement et de construction ainsi que les certificats d'occupation.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

4. **DÉPÔT - PROJET DE RÈGLEMENT SUR LES ENTENTES RELATIVES À DES TRAVAUX MUNICIPAUX**

Une ébauche du projet de règlement sur les ententes relatives à des travaux municipaux est déposé pour commentaires aux élus. Des explications sur le principe de ce projet de règlement sont données par le directeur général. Les élus reconnaissent l'importance de ce règlement pour mieux encadrer toutes ententes entre la Municipalité et des promoteurs. On prévoit l'adoption du projet de règlement en question lors de la prochaine séance ordinaire du Conseil.

5. **LEVÉE DE LA SÉANCE**

II EST PROPOSÉ PAR le conseiller Vincent Meloche

APPUYÉ PAR le conseiller Sébastien Rémillard

ET RÉSOLU QUE la séance soit levée. Il est 21h40.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

340-11-2020

341-11-2020



No de résolution  
ou annotation

**Certificat de disponibilité de crédits**

Je soussigné, directeur général/secrétaire-trésorier de la Municipalité, certifie sous mon serment d'office qu'il y a les crédits nécessaires pour les dépenses ci-haut mentionnées et à être payées.

Monsieur Louis-Alexandre Monast,  
Directeur général et secrétaire-trésorier

*La signature par le Maire du présent procès-verbal équivaut à l'acceptation de toutes les résolutions de la séance du Conseil municipal de ce 17 novembre 2020, au sens de l'article 142 du Code municipal.*

Monsieur Douglas Brooks,  
Maire

Monsieur Louis-Alexandre Monast,  
Directeur général et secrétaire-trésorier